

### Article 1

La **Coupe Occitanie 2026** se déroulera sur **8 manches** :

- |            |          |                      |
|------------|----------|----------------------|
| - 15 Mars  | Blagnac  | Blagnac BMX          |
| - 22 Mars  | Pamiers  | ZERO NINE BMX        |
| - 12 Avril | Soues    | Soues Omnisports BMX |
| - 06 juin  | Saix     | Bike Academy         |
| - 27 Sept  | Lourdes  | Lourdes VTT          |
| - 11 Oct.  | Barbazan | Barbazan BMX         |
| - 17 Oct.  | Mauguio  | VC Melgorien Mauguio |
| - 18 Oct.  | Mauguio  | VC Melgorien Mauguio |

Le club organisateur devra déclarer la compétition auprès du comité d'Occitanie, 6 semaines à l'avance.

L'invitation sera envoyée au préalable à la CRBMX pour validation.

### Article 2

En 24" :

- 6 Catégories en **Cruisers** :

En 20" :

- 14 catégories.
- La catégorie U7 **pourra** exister à chaque épreuve courue en Occitanie à la condition qu'au moins quatre pilotes soient engagés.

N.B. : En fonction du nombre de pilotes, les catégories pourront être regroupées.

Un classement séparé sera établi pour chaque catégorie Filles, Garçons et Cruisers.

### Article 3

Les 3 premiers de chaque classe ou groupe seront récompensés, **à chaque course**, par le club organisateur qui pourra, éventuellement, augmenter cette dotation. Les filles seront récompensées parmi les garçons avec lesquels elles auront couru.

### Article 4

Le classement général de la **Coupe Régionale Occitanie** sera établi en totalisant l'ensemble des points obtenus aux compétitions **moins le plus mauvais résultat**.

*Si une course de la coupe est annulée, le classement général sera établi en totalisant l'ensemble des points obtenus aux compétitions courues.*

En cas d'égalité à la fin de la Coupe Régionale, c'est le nombre de point cumulés pendant toute la saison (avant correction du joker) qui permettra de départager les ex-æquo. Si une égalité persiste, c'est le nombre de points obtenus lors de la dernière course qui sera retenu puis le résultat obtenu dans la phase de qualification précédente lors de cette dernière course etc...

### Article 5

Le Déroulement de chaque épreuve de la coupe se fera sous le format 3 manches brassées (SCRAMBLE).

Le choix de la place au départ pour les phases finales se détermine, sur le meilleur résultat obtenu lors du tour précédent (donc la 3ème manche lors du premier tour des phases finales).

En cas de 9 pilotes inscrits dans une catégorie il y aura une finale à 8.

De 4 à 8 pilotes inscrits, il y aura 4 manches. La 4ème manche se déroulera pendant les finales. Le classement de la course sera alors obtenu en additionnant les 4 manches. Le choix de la place au départ est aléatoire sur les 4 manches.

Les points seront attribués suivant le barème de la réglementation fédérale (titre 6).

### Article 6

Les engagements et le paiement de la totalité des droits d'engagement se feront obligatoirement sur Cicleweb au plus tard **le lundi 22h** précédant la course. Tout pilote engagé et non-présent le jour de l'épreuve verra le montant de son engagement **conservé** par le club organisateur.

Le montant des engagements est fixé à :

- **12 € en 20 ou 24 pouces jusqu'à U17**
- **14 € en 20 ou 24 pouces Access, Open ,Elite**
- **16 € en 20 et 24 pouces jusqu'à U17**
- **18 € en 20 et 24 pouces Access, Open ,Elite**

**1 euros** de ce montant servira aux vacations des arbitres de la course. Le club devra verser les vacations le jour de la course comme suit :

Président du jury et administrateur 40 €.

secrétaire de course 20€.

Arbitres départ, arrivée, 3 pistes, 6 pointeurs 20 €.

**1.1 euros** de ce montant servira à payer le crédit du logiciel Sqorz.

Pour les jeunes arbitres, la vacation sera versée sous forme de chèque cadeau.

Tous les responsables de club doivent, **contrôler la bonne inscription** de ses pilotes sur la liste qui lui sera transmise par courriel.

**Les pilotes non-inscrits dans les délais** et dont l'inscription, en fonction des places disponibles, n'entraîne aucune modification dans le nombre de races pourront être engagés, le matin de l'épreuve jusqu'à 9H00, moyennant un surcoût de **10 euros**.

Le club devra désigner un référent club (licencié à jour, n'occupant pas des fonctions lors de la course au sein du staff arbitral).

L'accès à l'administration de course sera réservé au seul **réfèrent de chaque club**, licencié FFC. **Un badge** devra être fourni par le club organisateur.

## Article 7

La Coupe Occitanie de BMX est ouverte à tous les titulaires d'une licence FFC (jeunes ou compétition) avec certificat médical quelle que soit l'option choisie ou d'une licence délivrée par une Fédération dépendant de l'UCI.

Licence jeunesse U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - U17

Licence Compétition Open (1, 2, 3)

Licence Compétition Access (1, 2, 3, 4)

Les licences Sport Loisir et épreuve de masse ne permettent pas de participer à la Coupe d'Occitanie.

## Article 8

Le port du maillot du club d'appartenance est obligatoire pendant la compétition (essais inclus) et pendant les cérémonies protocolaires.

## Article 9

Le début des essais aura lieu à **9 heures**.

Le début des épreuves est fixé, impérativement, à **09H45**.

La course se déroulera sous forme de Bloc. Voir annexe 2

Le timing par Bloc sera transmis aux clubs le vendredi soir et affiché le matin de chaque manche de Coupe Régionale. Exemple de timing en annexe 3.

## Article 10

La Commission Régionale de BMX se réserve la possibilité d'améliorer, en cours de saison sportive, certains points du présent règlement si l'intérêt sportif de la Coupe Régionale le nécessite.

Tous les problèmes pouvant surgir en fonction de points non énoncés dans ce règlement particulier seront traités et réglés en fonction du Règlement National de la Fédération Française de Cyclisme.

Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense le jour de la compétition et le jour du classement général.

Conformément à la réglementation nationale, le pilote devra monter sur le podium en tenue de compétition et avec le maillot club, le même que celui qui a servi à la course.

## Article 11

Les concurrents sont informés que conformément à la réglementation fédérale (Titre XIV), un contrôle anti-

dopage est susceptible d'être organisé lors de chaque épreuve officielle. Il appartient à l'organisateur de prévoir les conditions matérielles et humaines nécessaires à la bonne réalisation d'un éventuel contrôle.

## Article 12

Les épreuves BMX Racing sont régies par le Titre VI de la réglementation fédérale.

De plus, en cas de manquement grave et répété aux dispositions du Titre XII – Règlement Disciplinaire, la commission de discipline pourra prononcer des sanctions envers un licencié ou son représentant légal pour les mineurs.

Les arbitres sont-là pour juger des situations de compétition et juger, sur l'instant, le fait de course constaté. Il est rappelé qu'à aucun moment les arbitres ne s'appuient sur un arbitrage vidéo, ni pendant, ni après une course (hormis lorsque qu'il s'agit de la vidéo d'arbitrage de la ligne d'arrivée). C'est donc le jugement des arbitres qui prime.

Tous les problèmes pouvant surgir en fonction de points non énoncés dans ce règlement particulier seront traités et réglés en fonction du Règlement National de la Fédération Française de Cyclisme.

Les problèmes, qui pourront se présenter et qui ne pourront pas être solutionnés seront transmis et soumis à la Commission de Discipline.

**Un rapport de course sera établi** et signé par le Président du Jury et transmis au Comité Régional pour y être archivé.

## Article 13

Chaque club devra désigner un quota d'arbitres en fonction du nombre de pilotes engagés (cette règle ne s'applique pas aux clubs des comités extérieurs).

- pas d'obligation d'arbitre jusqu'à 3 pilotes engagés.
- 1 arbitre journée ou 2 arbitres demi-journée de 4 à 15 pilotes engagés.
- 3 arbitres journée ou 6 arbitres demi-journée pour plus de 16 pilotes engagés.
- Pour les clubs qui n'appliqueraient pas cette règle, une pénalité financière sera exigée.

### ANNEXE 1

## PRESTATIONS FOURNIES PAR LE CLUB

### SECRETARIAT

- Le local de secrétariat en dur doit avoir une surface de 12 m<sup>2</sup> minimum avec 2 tables et 4 chaises fixes.
- Le local de secrétariat devra être le plus près possible de la ligne d'arrivée (15m maximum).
- Son accès sera exclusivement réservé aux personnels affectés à ce poste.
- Il devra être alimenté en électricité 220 V secteur pour éclairage et branchement bureautique (prévoir rallonge si nécessaire).
- Affichage dès le matin de la liste des engagés par catégorie et par club.

### MATERIEL

- 2 tables, 4 chaises.
- Crayons à papier, stylo bille, agrafeuse avec agrafes, agrafeuse ou colle à papier pour affichage.
- 1 ramette de papier 80 gr (500 feuilles) et des feuilles de couleurs.
- 10 Carnets d'arrivée, blocs avec feuillet détachable **format A7 minimum (74 x105mm)**.
- 1 **Photocopieur** Laser en bon état de marche (ou une imprimante laser connectable en réseau).
- 1 Barnum arbitre ligne d'arrivée.
- Drapeaux 1 rouge, 1 vert, 3 jaunes.
- **Obligatoirement**, un podium et une banderole officielle FFC.
- Une sonorisation pour l'animation générale de l'épreuve, celle-ci devra être installée de façon à être audible de toutes les parties du circuit et du parc coureurs.
- Une seconde sonorisation est utile pour l'appel des pilotes en pré grille.
- Une connexion internet ou une clé internet 4G (Logiciel Sqorz).
- Un barnum à l'arrivée et une prise électrique pour le matériel Vidéo.

### PISTE

- La piste devra être à jour de son classement niveau 2 et de sa certification réalisée par un référent niveau 2 et un membre de la Commission.

### ARBITRES

- Un repas sera prévu pour le Staff arbitral.

### SECURITE

- Le club devra fournir les moyens nécessaires et suffisants en nombre (minimum 6 secouristes) pour assurer la sécurité médicale conformément à la réglementation en vigueur (**sécurité des coureurs et du public**) : Médecin et secouristes.

### MOYENS HUMAINS OBLIGATOIRES

- 1 personne en permanence pour la liaison juges et arbitre d'arrivée-secrétariat
- 1 placeur pour l'arrivée
- 1 équipe d'entretien de la piste
- 1 personne au secrétariat (trésorier du club de préférence)
- Personnel pour la remise des récompenses
- 1 personne en permanence pour le collage des feuilles de races
- 1 speaker licencié animateur (ou bénévole du club)

## Annexe 2 : Catégories

### **BLOC 1 CRUISERS**

- Cruiser U15/U17 Garçon
- Cruiser U15/U17 Fille
- Cruiser Femme 17 – 29
- Cruiser Femme 30 +
- Cruiser Homme 17 - 29
- Cruiser Homme 30 - 44
- Cruiser Homme 45 et +

### **BLOC 2**

- U7 Fille
- U7 Garçon
- U9 Fille
- U9 Garçon
- U11 Fille
- U11 Garçon

### **BLOC 3**

- U13 Fille
- U13 Garçon
- U15 Fille
- U15 Garçon
- U17 Fille
- U17 Garçon
- Femme 17 et +
- Homme 17-29 ou Elite régional
- Homme 30 et +

En cas de nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie, il sera procédé à un regroupement dans la catégorie supérieure. Si ce regroupement n'est pas possible et en particulier pour les filles, le regroupement pourra se faire dans une catégorie inférieure et ou masculine.

Un classement pour chaque catégorie sera alors effectué.

### Annexe 3 : Planning prévisionnel de course pour la Coupe 2026:

#### **Matin début des essais 9H00 blocs 1 & 2 (Couloirs spécifiques pour les U7, Cruisers et Filles)**

Début des manches de qualification 9H45 blocs 1 & 2.

¼ Finales

½ Finales

Finales blocs 1 & 2 et 4ème manche

Remise des récompenses

#### **Après Midi essais 13H30 blocs 3 (Couloirs spécifiques pour féminines)**

Début des manches de qualification 14H15 blocs 3.

¼ Finales

½ Finales

Finales blocs 3 et 4ème manche

Remise des récompenses

Ce planning ainsi que la constitution des blocs pourront être revues par le président du jury en fonction du nombre de pilotes inscrits et en fonction des catégories présentes

**Les secouristes devront être en place à 9H00.**

**Les arbitres (speaker –pré-grille – starter – virages et PDJ) devront être présents à 9H00 pour le début des essais.**

**Commission Régionale de BMX 2026**

**Comité de Cyclisme d'Occitanie :**

– Antenne de Ramonville : 2 bis, Chemin St Agne – BP 32276 31522 Ramonville St Agne Cedex  
Tél : 05.62.88.27.40 – Fax : 05.61.75.69.95 – email : [comite-midi-pyrenees@wanadoo.fr](mailto:comite-midi-pyrenees@wanadoo.fr)

– Antenne de Montpellier : Maison Régionale des Sports - CS 37093 – 1039 Rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex 02  
Tél : 04 67 22 49 63 - email : [ffc.comitelr@wanadoo.fr](mailto:ffc.comitelr@wanadoo.fr)